

MAIRIE DE COLLONGES-LA-ROUGE

TEL 05 55 25 41 09 de 9H00 à 12H00
E-mail : collonges-la-rouge.mairie@orange.fr

**PV DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2025**

Appel nominal

Désignation secrétaire de séance (Art L2121-15 CGCT).

Approbation du PV de séance du 27 août 2025 (joint à la convocation)

Nombre de membres du Conseil Municipal		L'an deux mil vingt-cinq, le 1 ^{er} octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CHARLOT, Maire.
En exercice	9	Date de convocation : 26 septembre 2025
Présents	9	Présents : Mesdames Nadou BOUYGUES, Carole CREMOUX, Angèle PERRIER, messieurs Michel AYMAT, Nicolas BARBARIN, Michel CHARLOT, Etienne DESSUS DE CEROU, Jean-Claude LAVAL, Éric ROSSIGNOL ;
Pour	9	
Contre	-	
Abstention	-	Secrétaire de séance : Monsieur Etienne DESSUS DE CEROU

Ordre du jour

2025/10/001	Extension EP route de la piscine (tennis)
2025/10/002	Extension EP route du Breuil (tunnel)
2025/10/003	Schéma directeur information faisabilité assainissement hameau de Hautefort
2025/10/004	Avenant au bail emphytéotique avec Corrèze Habitat
2025/10/005	Avenant n°3 CSR avec le département de la Corrèze
2025/10/006	Don de chaises à la commune
2025/10/007	Don d'un prie dieu bibliothèque à la commune
2025/10/008	AMO tranche 4 de l'église
2025/10/09	DM budget commune

Suite à la délibération du 26 mars 2025 statuant sur l'installation de 2 mâts solaires sur la route de la piscine, il a été décidé d'ajouter un candélabre, à raccorder sur le réseau existant, au niveau de l'entrée du tennis.

Coût global : 8643.00 € : prise en charge par la FDEE19 à 50 % pour 4 321.50 € - Reste à la charge de la commune 50 % soit 4 321.50 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
DESIGNATIONS	MONTANT HT	%	MONTANT HT	FINANCEURS
MONTANT (A) ETU+TRX+MOE	8 643,00			
SUBVENTIONS (B)		50,00 %		FDEE 19
		50,00 %		Commune
MONTANT RESTE A CHARGE (A-B)	8 643,00	50,00 %	4321,5	FDEE 19
		50,00 %	4321,5	Commune
SURCOÛTS plafond fourniture		100%		Commune
MONTANT Estimé HT de la Participation de la FDEE 19			4321,5	
MONTANT Estimé HT de la Participation de la Commune			4321,5	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter ce projet d'extension d'éclairage public – entrée tennis - pour un montant de 8643.00 €HT pour un reste à charge de la commune de 4321.50 €
- De confier à Monsieur Le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et signer tout document.
- Les crédits sont inscrits au BP 2025

Monsieur le maire présente à l'assemblée la proposition de convention de participation financière pour des travaux sur installation de deux candélabres d'éclairage public - route du Breuil/ route du moulin bas (entrée tunnel) avec le SIE de Meyssac pour un montant de 11 737.00 €HT : prise en charge à 50 % Par la FDEE de la Corrèze soit un reste à charge pour la commune de 5868.50 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
DESIGNATIONS	MONTANT HT	%	MONTANT HT	FINANCEURS
MONTANT (A) ETU+TRX+MOE	11 737,00			
SUBVENTIONS (B)		50,00 %		FDEE 19
		50,00 %		Commune
MONTANT RESTE A CHARGE (A-B)	11 737,00	50,00 %	5868,5	FDEE 19
		50,00 %	5868,5	Commune
SURCOÛTS plafond fourniture		100%		Commune
MONTANT Estimé HT de la Participation de la FDEE 19			5868,5	
MONTANT Estimé HT de la Participation de la Commune			5868,5	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter ce projet d'extension d'éclairage public route du Breuil pour un montant de 11 737.00 €HT pour un reste à charge de la commune de 5868.50 €
- De confier à Monsieur Le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et signer tout document.
- Les crédits sont inscrits au BP 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'étude technico-économique et comparative de la gestion des eaux usées du village de Hautefort réalisée par le BE SOCAMA dans le cadre du schéma directeur.

Les études des différents scénarios proposent l'évaluation financière suivante :

6. Comparatif financier

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif des coûts en jeu :

Type	Scénario	Coût d'investissement (domaine public) (€ HT)	Coût d'investissement (domaine privé) (€ HT)	Total (privé et public) (€ HT)	Coût de fonctionnement (annuel) (€ HT)
Assainissement non collectif	Solution assainissement non collectif	0 €	77 922 €	77 922 €	402 €
	Solution n°1	260 000 €	38 000 €	298 000 €	5 241 €
Assainissement collectif	Solution n°2	295 000 €	38 000 €	333 000 €	5 245 €
	Solution n°3	305 000 €	37 000 €	342 000 €	5 255 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de membres présents :

- De renoncer aux travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif pour village de Hautefort sur le constat des coûts des travaux, selon les solutions proposées, qui dépassent largement les moyens financiers que la commune peut consacrer à ce projet,
- De confier à Monsieur Le Maire le soin d'informer les habitants du village de Hautefort.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1311-2 et suivants ;

Vu le bail emphytéotique conclu le 10 mars 1989 entre la commune de Collonges-la-Rouge et l'Office Public de l'Habitat Corrèze pour une durée de 55 ans à compter du 10 mars 1989, ayant conduit à la construction de 5 pavillons situés à la Veyrie, 19500 Collonges-la-Rouge,

Monsieur le Maire indique que l'Office Public de l'Habitat Corrèze a signifié à la commune son souhait de prolonger ledit bail qui arrivera à échéance le 10 mars 2044 afin que l'emprunt, qui a une durée plus importante que le bail emphytéotique en cours, puisse être amorti sur la durée restante à courir dudit bail soit une durée complémentaire de six (6) années et 2 mois à compter du 10 mars 2044 pour se terminer le 9 mai 2050,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cet avenant afin de prolonger le bail initial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'approuver l'avenant de prolongation du bail emphytéotique du programme 0590 initialement conclu le 10 mars 1989 avec Corrèze Habitat pour une durée complémentaire de six (6) ans et deux mois et se terminer le 9 mai 2050,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document et effectuer toutes démarches pour mener à bien cette décision.

Afin de modifier le contrat CSR 2023-2025 avec le département de la Corrèze, Monsieur le Maire propose le redéploiement des aides suivantes à proposer à la commission permanente du CD 19

Modifications :

Les travaux du pont de Beauregard sont ajournés soit : - 5000.00 €

Les travaux de rénovation énergétiques sont ajournés soit : - 40 000.00 €

En revanche augmentation des dépenses pour :

Les travaux de l'église Tranche 3

De 50 000.00 € à 118 274.61 € X10 % = 11827.46 €

Les travaux de sécurisation RD38 Manevy

De 21200.00 € à 81 066.57 € X 25 % = 20 266.64 €

3 nouvelles actions :

Thèmes	Montant dépense HT	Subvention demandée	Catégorie d'aide	Taux sub
Cimetière columbarium	10 086,79 €	2 521,69 €	3	25
Aire de camping-car complément bornes T3	18 840,38 €	4 710,09 €	1	25
Matériel Traiteur	22 240.17	5560.04	1	25

Ainsi le contrat avec la proposition de l'avenant n°3 pourrait être le suivant :

n° ligne	maître d'ouvrage	Libellé projet	AVENANT 2			Proposition avenir n°3			taux
			montant HT	Aide du CD	non consommés	Montant HT	Aide CD19	catégorie	
1	Commune de Collonges	Travaux Eglise T1	130 000,00 €	13 000,00 €	- €	130 000,00 €	13 000,00 €	6	10
2	Commune de Collonges	Travaux église T3	50 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	118 274,61 €	11 827,46 €	6	10
3	Commune de Collonges	nouveau quartier du Ponchet Montell	149 907,00 €	25 000,00 €	- €	149 907,00 €	25 000,00 €	3	25
4	Commune de Collonges	Eglise Calvaire Marie Madeleine	13 455,00 €	5 382,00 €	- €	13 455,00 €	5 382,00 €	7	40
5	Commune de Collonges	Bâche incendie	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €	1	25
6	Commune de Collonges	Espace chronotopique	1 100 000,00 €	220 000,00 €		1 100 000,00 €	220 000,00 €	5	selon CD
7	Commune de Collonges	rénovation énergétique bat com	110 760,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	- €	2	40
8	Commune de Collonges	Création toilettes chalet	140 000,00 €	15 000,00 €	- €	140 000,00 €	15 000,00 €	1	25
9	Commune de Collonges	sécurisation pont de Beauregard	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	- €	3	25
10	Commune de Collonges	Matériel de voirie	28 900,00 €	5 000,00 €	- €	28 900,00 €	5 000,00 €	9	40
11	Commune de Collonges	Sécurisation voirie RD 38 Manevy	21 200,00 €	5 300,00 €	5 300,00 €	81 066,57 €	20 266,64 €	3	25
12	Commune de Collonges	aire de camping car complément bornes T2	20 000,00 €	5 000,00 €	- €	20 000,00 €	5 000,00 €	1	25
13	Commune de Collonges	Aménagement CHAULET voies de circulation ame	35 000,00 €	8 750,00 €	8 750,00 €	35 000,00 €	8 750,00 €	3	25
14	Commune de Collonges	Bâtiments mairie - sécurisation électrique	10 000,00 €	2 500,00 €	698,00 €	10 000,00 €	2 500,00 €	1	25
16	Commune de Collonges	Cimetière				10 086,79 €	2 521,69 €	3	25
17	Commune de Collonges	aire de camping car complément bornes T3				18 840,38 €	4 710,09 €	1	25
18	Commune de Collonges	Matériel traiteur				22 240,17 €	5 560,04 €	1	25
								1	25
total			1 849 222,00 €	359 932,00 €	69 748,00 €	1 897 770,52 €	349 517,93 €		
15		voirie dotation par an			13 050,00 €				
		pour contrat 2026 montant 1/3			290 882,00 €				
					96 960,67 €				

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter ces modifications,
- De confier à Monsieur le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et signer tout document pour mener à bien ce projet d'avenant n° 3 au CSR 2023-2025

2025/10/005A | **Equipement espace traiteur salle chronotopique**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le devis concernant l'équipement du local traiteur de l'espace chronotopique Entreprise ENERGIE PRO pour aménagement de l'espace traiteur pour 22 240.17 €HT soit 26688.20 €TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter cette proposition et retenir l'entreprise ENERGIE PRO pour un montant de 22 240,17 €HT
- De confier à Monsieur le Maire le soin de solliciter le CD 19 pour modifier le contrat CSR 2023-2025 par avenant n°3
- Le plan de financement pourrait être le suivant :
 - Montant total des équipements : 22 240,17 €
 - Aide du Département de la Corrèze (25 %) 5 560,04
 - Autofinancement 16 680,13 soit 21 128,16 €TTC
- De confier à Monsieur le maire le soin de signer tout document et effectuer toutes démarches pour mener à bien ce projet.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025

2025/10/005B Plan de financement église 3^{ème} tranche

Préambule : DESCRIPTION des travaux de la troisième tranche

Suite à l'étude préalable réalisée en 2021 puis à la première tranche de travaux T1 portant sur l'occultation des baies hautes et la mise en sécurité des combles, la présente tranche de travaux T3 (la Tranche 2 concerne la réfection en cours d'un tableau inscrit du XVII^e siècle), a pour objet la réalisation de :

- La dé-végétalisation des maçonneries, en particulier du clocher roman, du chevet et des pieds de murs
- La réparation par repiquage des vitraux compris réfection des raquettes
- L'amélioration de l'éclairage intérieur.

L'objectif de cette opération est notamment d'améliorer l'état sanitaire des maçonneries extérieures de l'édifice dans l'attente de la programmation de futures tranches de restauration. Cette campagne pourra permettre également d'affiner la connaissance de l'état sanitaire du bâti.

ESTIMATION des coûts :

L'avant-projet sommaire APS, ci-joint, remis en mars 2025 par l'architecte du patrimoine, Mme Gaëlle Duchêne, permet d'estimer les trois lots à 99 623,75 € HT, soit :

Dévégétalisation des parements	20 350,00 €
Restauration des vitraux	33 313,75 €
Amélioration de l'éclairage intérieur	45 960,00 €

BUDGET Prévisionnel :

Montant Total Prévisionnel de l'opération :

En liaison avec M. BRIERE, technicien de la DRAC, contact pour le suivi des travaux sur ce monument classé le 4 avril 1905, le budget initial global avant l'APS, a été établi de la façon suivante :

1) Honoraires :

Maîtrise Œuvre travaux	10 000,00
Maîtrise Œuvre compléments	2 000,00
SPS	1 000,00
Contrôles réglementaires (électricité ...)	1 000,00
Honoraires :	
TOTAL A	14 000,00

2) Travaux :

Lot 1 : Dévégétalisation des parements	23 350,00
Lot 2 : Restauration vitraux	33 313,75
Lot 3 : réfection éclairage intérieure	37 495,00
Travaux :	

TOTAL B	94 158,75
----------------	------------------

3) Housse et aléas

- Sur travaux B (5%)	4 707,93
- Sur opération A+B (5%)	108 158,75
TOTAL C	10 115,86

Montant de l'opération HT

118 274,61

Calendrier prévisionnel:

Etude APS	4 semaines à partir d'avril 2025
Etude APD	4 semaines
Etude PRO (hors délais de consultation)	4 semaines
Analyse des offres, selon négociation	2/6 semaines
Assistance pour la passation des contrats de travaux	2 semaines
Direction des travaux	Septembre 2025
Assistance pour la réception des travaux, DOE	Décembre 2025

Hors phase de validation par le MA.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de membres présents décide :

- D'accepter le lancement de cette troisième tranche de travaux dans l'église St Pierre, pour un montant de 120 000,00 € HT, en continuité des deux tranches précédentes et avant de nouvelles tranches dans le cadre de l'étude préalable de 2021 ;
- Le Plan de financement pourrait être le suivant :

Montant de l'opération HT	118 274,61
TVA 20%	23 654,92
Montant HT de l'opération arrondi à	120 000,00 € HT
Montant TTC opération	141 929,53

SOURCES de Financement Prévisionnel des 120 000 € HT :

Dossier n° 22795700 déposé le 6 mars 2025 sur la plateforme « démarches simplifiées » auprès de la DRAC :
(sous-total) 108 000

Union européenne	0
Etat DRAC - 50%	60 000,00
Région - 10%	12 000,00
Département - 10 %	11 827,46 €

EPCI	0
Autofinancement commune - 30 %	31 000,00
Autres	0
Fondation du Patrimoine 10 %	12 000,00

- De confier à Monsieur le Maire le soin d'effectuer toute démarche et signer tout document pour mener à bien cette décision,
- de confier à Monsieur Le Maire le soin solliciter les financements auprès de la DRAC de la Région ainsi que du Département (par avenant n°3),
- Les crédits nécessaire sont inscrits au BP 2025

202510005C CIMETIERE ESPACE CINERAIRE

Evoqué le 26 mars 2025, l'agrandissement de l'espace cinéraire actuel composé d'un columbarium de 4 places (toutes vendues) le choix porte sur la réalisation d'un deuxième columbarium et l'aménagement de cavurnes le long du mur. Il a été demandé des propositions aux différents prestataires

Columbarium – extension nouvel élément de 8 cases - :

- Devis Bernard Mangot pour 8 cases (2 niveaux) => 6 740,00 €HT
- Devis LESTRADE « mur » de 360 X 240 comprenant 12 cases en parpaings parement pierre en grès de Collonges => 17 730,00 €HT
- Devis PFG pour 8 cases => 6 486,79 €HT

Cavurnes - création :

- Funémarbre :

Devis n° 1 simple (60X60) dalle plate cavurnes en ciment avec pierre tombale en granit du Tarn 891,67 €HT

Devis n° 1 simple (60X60) dalle plate cavurnes en ciment avec pierre tombale en granit Rose de la Clarté 933.33 €HT

Devis n° 2 (100X100) + (80X80) cavurne en ciment + ensemble en granit du Tarn 1383.33 €HT

Devis n° 2 (100X100) + (80X80) cavurne en ciment + ensemble en granit Rose de la Clarté 1583.33 €HT

- PFG

Travaux, Fourniture et pose de 4 cavurnes 60X60 béton monobloc + fourniture et pose de 4 dalles en granit crépuscule ou Tarn face et chant polis => 3 600.00 €HT

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De retenir la proposition des PFG quai Baluze à Tulle pour le columbarium de 8 cases (modèle stone granit rose clarté) pour un montant de 6 486.79 €HT soit 7784.15 €TTC
- De retenir la proposition des PFG quai Baluze à Tulle pour la réalisation de 4 cavurnes 60X60 en béton monobloc vibré et la fourniture de 4 dalles en granit rose faces et chants polis pour un montant de 3600.00 € soit 4320.60 €TTC
- Total du projet 10 086.79 € soit 12104.15 €TTC
- Le plan de financement pourrait être le suivant :
 - o Montant du projet => 10086.79
 - o Aide du CD19 25 % => 2521.69 €
 - o Autofinancement => 9 8582.46 €TTC
- De confier à Monsieur le Maire le soin de solliciter les financements auprès du CD19 par avenant n° 3 du CSR 2023-2025 d'effectuer toutes démarches et signer tous documents.
- Les crédits seront inscrits par Décision modificative 2025

2025/10/005D Travaux eaux pluviales – plan de financement pour demande subvention CRTE et CD19

Suite à la CAO du mercredi 28 mai 2025 concernant l'attribution des travaux pour les travaux sécurisation voirie eaux pluviales sur RD 38 en agglo, l'analyse des offres donnent les informations suivantes :

8 entreprises consultées par mail envoyé le 31 mars 2025 remise des offres pour le 30 avril 2025 – 12H00

5 entreprises ont répondu

Après analyse des offres, la CAO a retenu les offres suivantes :

Nature	Entreprises	Montant retenu en €HT
Travaux de renforcement des eaux pluviales	SOGEA SUD OUEST – CENTRE DE TRAVAUX DE VARETZ 36 avenue Edmond Michelet 19240 VARETZ	63 016.00

Un complément de travaux (hors marché) a été demandé à SOGEA pour l'installation de 2 regards pour un montant de 5000.00 €HT soit 5500.00 €TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter ce nouveau devis pour deux regards avaloirs pour un montant de 5000.00 €HT
- De valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 28 mai 2025 en attribuant les travaux à l'entreprise :
 - o SOGEA SUD OUEST – CENTRE DE TRAVAUX DE VARETZ - 36 avenue Edmond Michelet - 19240 VARETZ pour un montant de 63 016.00 €HT soit 75 619.20 €TTC
- Le plan de financement pourrait être le suivant :
 - o Etude du projet => 6 875.00 €HT
 - o Travaux SOGEA => 63 016.00 €HT
 - o Regards avaloirs 5 000.00 €HT
 - o MOE SOCAMA 9.80 % =>
 - Total du projet 81 066.57 €HT
 - o Aide du CD19 25 % => 20 266.64 €

- CRTE 25 000.00 €
- Autofinancement => 35799.93 €HT

- De confier à Monsieur le Maire le soin de solliciter les financements auprès du CD19 par avenant n° 3 du CSR 2023-2025, du CRTE, d'effectuer toutes démarches et signer tous documents.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025.

2025/10/006	Don de chaises à la commune
-------------	-----------------------------

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,

Vu la proposition de Monsieur et Madame Jean Fred et Dominique BERTAINA,

Considérant que Monsieur et Madame Jean Fred et Dominique BERTAINA ont proposé de faire don à la commune d'un ensemble de six chaises en bois et paillage d'une valeur de 60.00 € (état satisfaisant),

Considérant que ce don est conforme à l'intérêt général et aux besoins de la commune,

Considérant que l'acceptation de ce don n'engage pas de dépenses supplémentaires pour la commune,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter le don des 6 chaises proposées par Monsieur et Madame Jean Fred et Dominique BERTAINA.
- De confier à Monsieur Le Maire le soin d'effectuer toutes démarches pour mener à bien cette décision.

2025/10/007	Don d'un prie Dieu bibliothèque à la commune
-------------	--

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,

Vu la proposition de Monsieur Jean Pierre BOUTANG,

Considérant que Monsieur Jean Pierre BOUTANG a proposé de faire don à la commune d'un prie Dieu bibliothèque d'une valeur de 150.00 € (état satisfaisant mais à restaurer pour conservation),

Considérant que ce don est conforme à l'intérêt général et aux besoins de la commune,

Considérant que l'acceptation de ce don n'engage pas de dépenses supplémentaires pour la commune,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter le don d'un prie Dieu bibliothèque proposé par Monsieur Jean Pierre BOUTANG.
- De confier à Monsieur Le Maire le soin d'effectuer toutes démarches pour mener à bien cette décision.

2025/10/008	AMO tranche 4 de l'église
-------------	---------------------------

Dans le cadre de la continuité de la réhabilitation de l'église Saint-Pierre (4^{ème} tranche), la commune souhaite confier à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) de Nouvelle-Aquitaine (site de Limoges), à titre gracieux une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, selon le phasage suivant :

A	Phase étude complémentaire du diagnostic, établissement d'un programme de travaux
B	Phase de conception mission de maîtrise d'œuvre
C	Définition des tranches des Travaux
D	Réception - parfait achèvement

Chaque phase sera exécutée selon les prescriptions de la convention à maîtrise d'ouvrage ci-annexée.

La convention est conclue à compter de la signature par les deux parties et d'achèvera à l'issue du ou des délai(s) de garantie de parfait achèvement.

En outre, la commune de Collonges-la-Rouge se réserve la possibilité d'arrêter l'exécution des prestations au terme de chacune des phases évoquées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la D.R.A.C. de la Nouvelle-Aquitaine (site de Limoges) la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage jointe ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération.

2025/10/09	DM budget commune
------------	-------------------

Objet de la DM : **DM N°2/2025 DU 01.10.2025**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTE S	MONTANTS (€)	COMPTE S	MONTANTS (€)
OP : E SPACE CHRONOTIQUE DU MARCHADIA				-52 895,00
Emprunts en euros			1641(16)	-52 895,00
OP : MATERIEL OUTILLAGE EQUIPEMENT		10 000,00		
Autres immobilisations corporelles	2188(21)	103	10 000,00	
OP : REFECTION PONT BEAUREGARD			-89 495,00	
Réseaux de voirie	2151(21)	110	-89 495,00	
OP : CIME TIERE AMENAGEMENT CINERAIRE			9 000,00	
Bâtiments publics	2131(21)	113	9 000,00	
OP : ECLAIRAGE PUBLIC			17 600,00	
Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	2041482(204)		17 600,00	
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT			-52 895,00	-52 895,00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter ces modifications sur le budget de la commune et confie à Monsieur Le Maire le soin de signer tout document et d'effectuer toutes démarches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30

Le secrétaire de séance,
Etienne DESSUS DE CEROU



Le Maire,
Michel CHARLOT



COLLONGES LA ROUGE
19 Corrèze